

La mobilité du personnel



LYCEE GEORGES FRÊCHE

401 RUE LE TITIEN
34000 MONTPELLIER
FRANCE

✉ international.georgesfreche@gmail.com

☎ +33 467130505



Commission
européenne



Lycée Hôtelier Georges-Frêche
MONTPELLIER
GASTRONOMIE • HÔTELLERIE • TOURISMES

Les mobilités Erasmus+ pour les personnels de l'enseignement supérieur permettent d'effectuer un séjour dans un pays participant au programme afin de développer de nouvelles compétences professionnelles, pédagogiques, linguistiques et interculturelles, tout en renforçant la coopération européenne entre établissements.

Ces mobilités constituent une opportunité privilégiée pour :

- partager son expertise et découvrir d'autres pratiques professionnelles ;
- observer des collègues en situation de travail (job shadowing) ;
- expérimenter d'autres contextes d'enseignement et de formation ;
- développer des projets communs avec des partenaires européens ;
- échanger des bonnes pratiques et renforcer les coopérations internationales ;
- travailler sur les programmes d'études, les équivalences de cours et les mobilités étudiantes ;
- développer un réseau d'entreprises partenaires pour l'accueil des étudiants en stage ;
- encourager et préparer les étudiants à la mobilité internationale.

Au lycée Georges Frêche, deux types de mobilités Erasmus+ sont proposés, répondant à des objectifs différents :

Mobilité d'enseignement auprès d'un établissement partenaire (STA – Staff Teaching Assignment)

Cette mobilité s'adresse au personnel enseignant. Elle consiste à effectuer une mission d'enseignement au sein d'un établissement partenaire, généralement dans les départements Tourisme ou Hôtellerie.

La mobilité comprend :

- un minimum de 8 heures d'enseignement sur la semaine ;
- des interventions réalisées en français lorsque cela est possible, ou en anglais / dans la langue du pays partenaire ;
- des temps d'échange avec les équipes pédagogiques afin de partager les pratiques et consolider les partenariats existants.

Durée : 4 jours minimum sur place, hors temps de voyage.

Mobilité de formation (STT – Staff Training)

Cette mobilité est ouverte à tout type de personnel du lycée Georges Frêche. Elle vise principalement le développement de la coopération internationale et l'échange de pratiques professionnelles.

Les activités peuvent prendre différentes formes :

- périodes d'observation (job shadowing) ;
- participation à des événements ou ateliers de formation ;
- réunions de travail avec les bureaux des relations internationales et les équipes pédagogiques.

Ces mobilités permettent notamment :

- de travailler sur les projets Erasmus+ ;
- d'échanger autour des catalogues de cours et des équivalences pédagogiques ;
- de développer de nouvelles collaborations ;
- de rechercher activement des entreprises partenaires pour l'accueil des étudiants en stage.

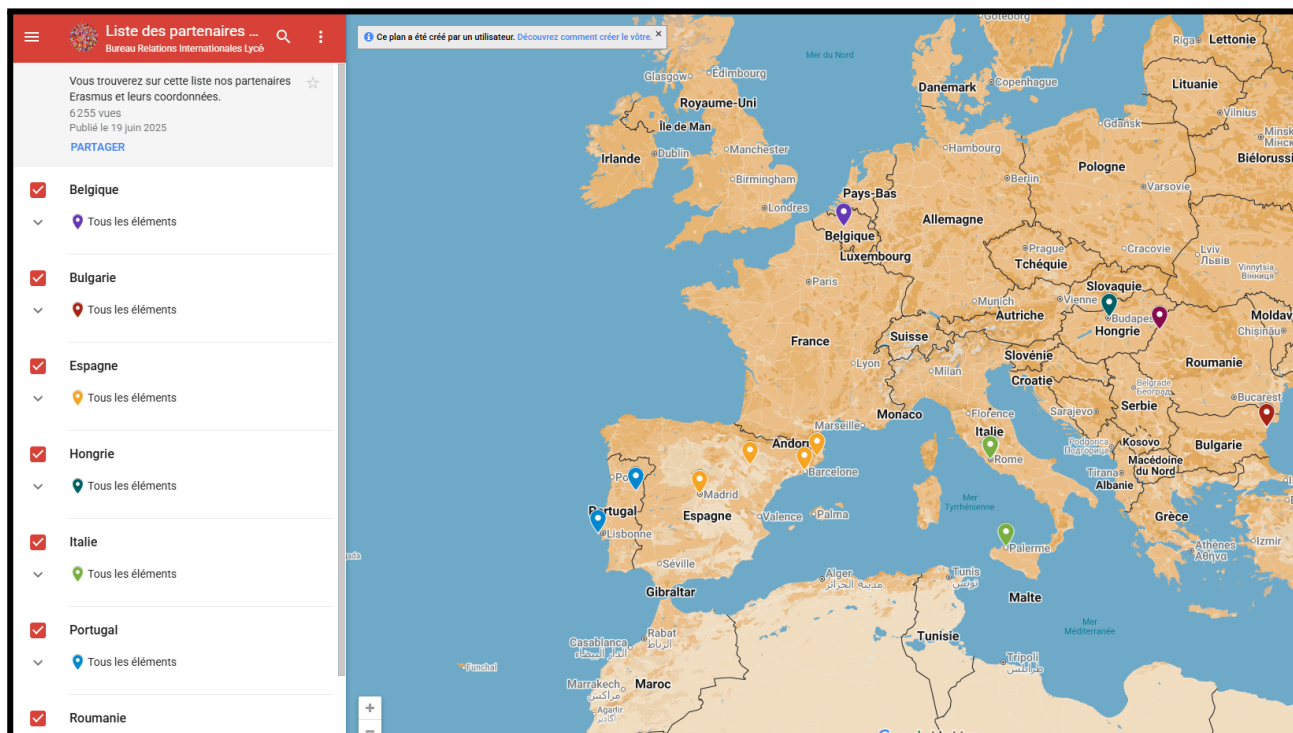
Durée : de 2 à 5 jours consécutifs sur place, hors temps de voyage.

Les destinations de mobilité possibles

La mobilité Erasmus+ est possible :

- Vers tous les pays Programme ou pays Partenaire. Retrouvez la liste ci- dessous.

La liste des établissements partenaires [ici](#)



- Les établissements participants, que ce soit pour envoyer ou recevoir du personnel, doivent être détenteurs de la Charte (pays Programmes), ou, pour les pays Partenaires, être reconnus par l'autorité compétente et avoir signé un accord interinstitutionnel avant que la mobilité n'ait lieu
- La mobilité doit avoir lieu dans un pays autre que celui où est établi l'organisme d'envoi et que le pays où réside le membre du personnel
- L'activité de mobilité doit être liée aux besoins en matière de développement personnel et professionnel du membre du personnel

L'Europe intervient financièrement pour les frais de séjour et le titre de transport des mobilités Erasmus STT et STA. De plus, un soutien complémentaire peut être attribué en cas de besoins spécifiques.

Contribution aux frais de voyage (chiffres 2026 - Montants 2026-2027 non connus à ce jour) :

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

Contribution aux frais de séjour (chiffres 2026 - Montants 2026-2027 non connus à ce jour) :

Pays d'accueil	Personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme
	Min. – max. (par jour)
	A1.1
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116

2.2 POURQUOI PARTIR EN MOBILITÉ ?



Erasmus+ rapproche les personnes



83%

se sentent plus Européens
enseignement supérieur



85%

sont devenus plus conscients
des valeurs européennes
service volontaire européen



94%

sont devenus plus tolérants
échanges de jeunes



88%

des élèves ont amélioré
leurs compétences sociales
partenariats scolaires européens

Erasmus+ forme les personnels

80%

des enseignants appliquent
de nouvelles méthodes pédagogiques
écoles et formation professionnelle

74%

des enseignants déclarent que leur
institution a amélioré leurs réseaux
internationaux
formation pour adultes

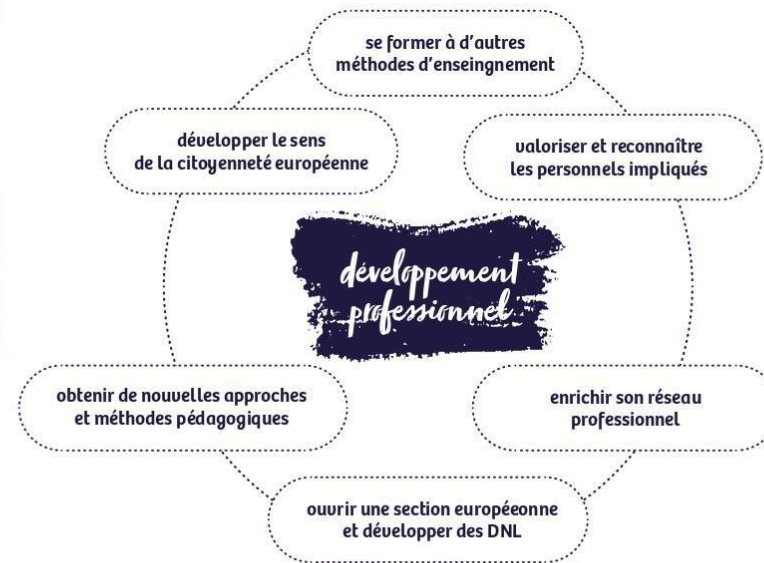
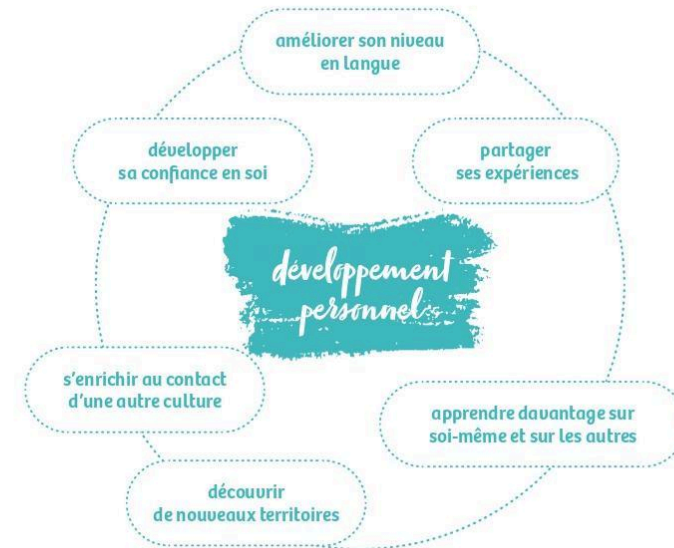
89%

des employés déclarent avoir
de meilleures compétences de gestion
de projets
jeunesse

81%

des employés déclarent avoir amélioré leurs
compétences pédagogiques
enseignement supérieur

Source : Commission européenne



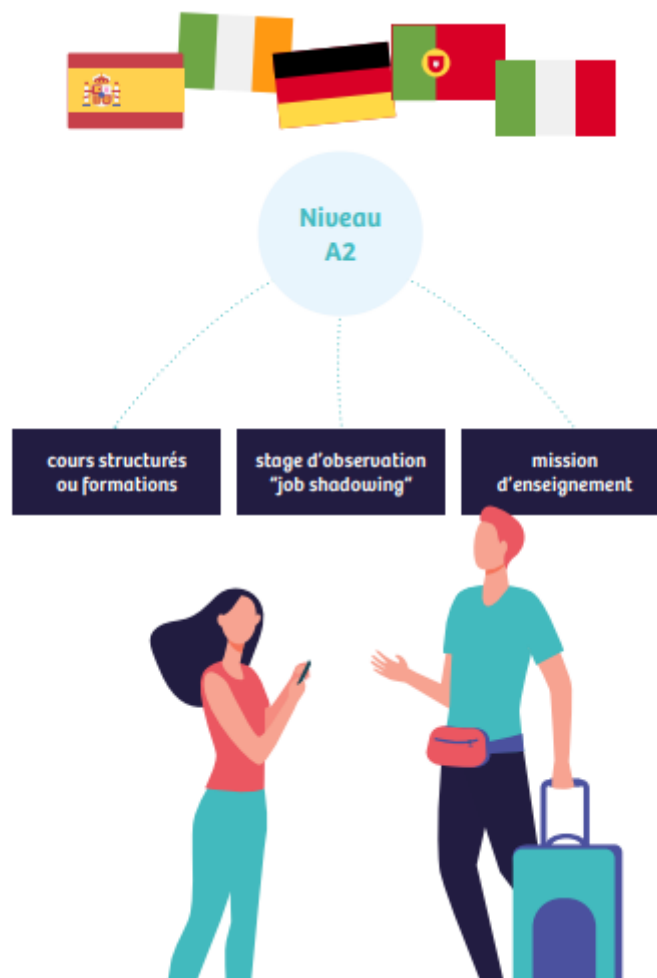
La candidature

- Remplir le questionnaire en ligne avec réponse développée à la question de la motivation

Les critères de sélection :

- Motivation du personnel
- Existence d'un projet individuel/collectif
- Pertinence des objectifs de la mobilité, en lien avec la politique de l'établissement
- Lien entre le projet professionnel et l'impact sur l'établissement
- Niveau de compétence linguistique préconisé selon le type de mobilité
- Volonté de partager son expérience vécue au retour de la mobilité
- Avis du chef d'établissement et de l'intendance

Niveau de langue préconisé :



Source : guide de la mobilité Campusmob